

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Assurances BIAT

Siège Social : Siège Social : Immeuble Assurances BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 2 juin 2026 à 9h30, au siège social d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac 2, Tunis, et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2025.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2025.
- 3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2025.
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- 7) Libération des réserves pour réinvestissement.
- 8) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2025.
- 9) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit, Comité Risques et Comité de Nomination et de Rémunération au titre de l'exercice 2025.
- 10) Nominations d'Administrateurs.
- 11) Prise de connaissance des fonctions et responsabilités occupées dans d'autres sociétés par le : Président du Conseil, les Administrateurs et le Directeur Général.
- 12) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Assurances BIAT

Siège Social : Immeuble Assurances BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II

La société Assurances BIAT publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 02 Juin 2026.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2025 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le **bénéfice net** de l'exercice 2025, qui s'élève à **vingt-cinq millions six cent quarante-huit mille huit cent quarante-trois dinars et trois cent quarante millimes (25 648 843.340 TND)** majoré du report à nouveau de **trente-cinq millions six cent un mille cent trente-quatre dinars et sept cent quatre-vingt-quatre millimes (35 601 134.784 TND)**, soit au total **soixante et un millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit dinars et cent vingt-quatre millimes (61 249 978.124)**, comme suit :

Projet d'affectation des résultats	A2025
Bénéfice Net	25 648 843.340
Report	35 601 134.784
Total	61 249 978.124
Réserves légales (5%)	-
1^{er} reliquat	61 249 978.124
Réserves Pour Réinvestissements Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)	6 000 000.000
2^{ème} reliquat	55 249 978.124
Fonds social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice N)	700 000.000
3^{ème} reliquat	54 549 978.124
Dividendes à distribuer	11 000 000.000
Report à nouveau	43 549 978.124

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires, au titre de l'exercice 2025, à **onze millions de dinars (11 000 000.000 TND)**, soit un dividende unitaire brut de cinquante dinars (50 TND) par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectuera à partir du 1er juillet 2026.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de transférer en réserve facultatives les dotations affectées aux réserves de réinvestissements, dans le cadre de répartition du bénéfice des exercices 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, devenues disponibles pour un montant de **6 585 000,000 dinars**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Conseil d'Administration**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2025, des jetons de présence d'un montant brut de **cinquante-deux mille cinq cents dinars (52 500 TND)**.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux **membres du Comité Permanent d'Audit**, Comité Risques et Comité de nomination et de rémunération un montant brut de **vingt mille dinars (20 000 TND)**, pour l'exercice commençant le premier janvier 2025, à répartir entre les membres desdits comités.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Sixième Résolution :

Après avoir constaté l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

- **La BIAT représentée par M. Moez BEN RHOUMA**
- **M. Mohamed AGREBI**
- **M. Karim MILED**
- **M. Mohamed Walid DACHRAOUI**
- **M. Mohamed Adel BELFEKIH**
- **M. Sami HACHICHA**
- **M. Elyes JEBIR**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de

.....

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix, a été approuvée à

Huitième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à